

## Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24



### Compte-rendu n°2020-08 Conseil Municipal du 05 novembre 2020 à 20h

L'an **deux mil vingt**, le **05** du mois de **novembre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Afin de respecter les gestes barrières liés à l'épidémie de covid-19, le port du masque est obligatoire.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire le 17 octobre dernier puis la mise en place d'un deuxième confinement le 30 octobre 2020, l'accès au public n'est pas autorisé sauf pour les journalistes ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 29 octobre 2020

*Nombre de Conseillers en exercice:* 15

*Présents:* VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, MULATIER Antoine, GRENÊCHE Mickaël, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

*Absents excusés:* LAUDIGEOIS Christelle, BEERENS Laura, BOURHIS Marine, CLARET Amandine.

---

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, victime d'une attaque terroriste le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du Jour :

1. Avis sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
2. Demande de retrait de la commune de Saint-Sigismond du SIVM du Haut-Giffre pour la compétence à la carte "études, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville"
3. Avenants aux conventions signées avec Mont-Blanc Hélicoptères pour la modification des tarifs des secours hélicoptérés de l'hiver 2020/2021
4. Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2021
5. Proposition de retrait de la décision n°2020\_11 du 10 août 2020 décidant l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 1400 au lieu-dit "la Foutaz", B 1526 et 1528 au lieu-dit "les Mortinnes" et A 1124 au lieu-dit "Veruy"
6. Rectification de la délibération n°2018\_0704 du 11 octobre 2018 approuvant l'achat par la commune des parcelles appartenant aux consorts Nachon suite à une erreur matérielle
7. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Antoine MULATIER

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

NEANT

**1) Avis sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre**

délibération n°D2020\_0801

Monsieur le Maire précise que, selon la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le premier jour de l'année suivant l'élection du président consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si, dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Il précise également que le transfert de la compétence PLU à la CCMG implique des règles d'urbanisme communes à toutes les communes de l'intercommunalité et la signature des autorisations d'urbanisme par le président de la Communauté de Communes.

Il rappelle ensuite que le PLU de la commune est actuellement en cours de révision et doit être prochainement arrêté par le conseil municipal. C'est également le cas de plusieurs communes de la CCMG. Il n'apparaît donc pas judicieux de transférer la compétence en matière de PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de conserver une unité sur l'ensemble des communes.

Monsieur Daniel MORIO souhaite un transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin d'avancer rapidement dans l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Accord à la majorité par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (Pascal ROUILLER-MARTIN) et 1 ABSTENTION (Daniel MORIO)

**2) Demande de retrait de la commune de Saint-Sigismond du SIVM du Haut-Giffre pour la compétence à la carte "études, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville"**

délibération n°D2020\_0802

Monsieur le Maire indique que les élus membres du SIVM du Haut-Giffre se sont prononcés sur la dissolution du syndicat et ont proposé un transfert des compétences vers la CCMG.

La commune de Saint-Sigismond n'étant pas membre de la CCMG, elle demande son retrait du SIVM du Haut-Giffre pour la compétence "études, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville", seule compétence pour laquelle elle adhère au SIVM du Haut-Giffre.

Accord à l'unanimité

**3) Avenants aux conventions signées avec Mont-Blanc Hélicoptères pour la modification des tarifs des secours hélicoptérés de l'hiver 2020/2021**

délibération n°D2020\_0803

Monsieur le Maire indique que les secours sur le domaine skiable comprennent:

- les recherches et les secours sur piste et hors-pistes
- les évacuations d'urgence jusqu'au centre de soins approprié.

Afin de permettre aux victimes d'être indemnisées, il appartient à la commune de formaliser l'organisation et la distribution des secours et des moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le transport de la victime jusqu'au centre de soins approprié. Mont-Blanc Hélicoptères est chargé pour le compte et sur l'ensemble du domaine skiable, sous l'autorité du Maire et à la demande du service chargé de la sécurité sur les pistes de ski, d'assurer les opérations de transports sanitaires en continuité des premiers secours.

Deux conventions ont été signées en 2019 afin de formaliser les conditions d'intervention des secours hélicoptérés sur les domaines skiables de la commune (domaine nordique et secteur de Morzine). Il convient aujourd'hui de valider les tarifs qui seront appliqués durant la saison d'hiver 2020/2021.

Accord à l'unanimité

#### **4) Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2021**

délibération n°D2020\_0804

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour favoriser le départ des enfants domiciliés à Verchaix en colonies de vacances Ufoval74.

Afin de réduire le prix de la journée en centres de vacances, une participation journalière est versée par la commune. Pour l'année 2020, son montant était fixé à 3,90 €.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation journalière à 3,95 € pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité

Madame Sylvie JOUAULT précise qu'une information sur les séjours de vacances en centres Ufoval est fournie aux familles via l'école

#### **5) Proposition de retrait de la décision n°2020\_11 du 10 août 2020 décidant l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 1400 au lieu-dit "la Foutaz", B 1526 et 1528 au lieu-dit "les Mortinnes" et A 1124 au lieu-dit "Veruy"**

délibération n°D2020\_0805

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier:

Les conjoints Mullatier ont, en 2016, proposé à la commune d'acquiescer plusieurs parcelles leur appartenant. En 2017, la commune a validé l'achat de ces parcelles destinées à augmenter le domaine forestier communal pour un montant de 6 529,50 €.

En 2019, le dossier traînant en longueur (changement de notaire, relances par la commune restées sans suite, délais réglementaires expirés), le représentant des conjoints Mullatier a indiqué à la commune qu'il ne souhaitait plus vendre ces parcelles à la commune mais aux acquiesceurs de la propriété des Mortinnes.

En juin 2020, la SAFER a notifié la vente des parcelles à ces nouveaux propriétaires, la commune pouvant exercer son droit de préemption jusqu'au 12 août.

Le 11 août 2020, la commune a exercé son droit de préemption sur ces parcelles, décision contestée par les propriétaires.

Un accord a été trouvé: la commune deviendra propriétaire des parcelles A 1124 et B 1400.

Monsieur le Maire propose donc de retirer la décision n°2020\_11 du 10 août 2020 décidant l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 1400 au lieu-dit "la Foutaz", B 1526 et 1528 au lieu-dit "les Mortinnes" et A 1124 au lieu-dit "Veruy"

Accord à l'unanimité

#### **6) Rectification de la délibération n°D2018\_0704 du 11 octobre 2018 approuvant l'achat par la commune des parcelles appartenant aux conjoints Nachon suite à une erreur matérielle**

délibération n°D2020\_0806

Monsieur le Maire indique que la commune avait approuvé par délibération n°D2018\_0704 du 11 octobre 2018 l'achat de parcelles appartenant aux conjoints Nachon représentant une superficie totale de 24195 m<sup>2</sup> et destinées à augmenter le domaine forestier communal.

Il précise qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de cette délibération: la numérotation d'une des parcelles concernée est A 1173 et non A 1175 comme indiqué. Il propose de rectifier cette erreur de plume.

Accord à l'unanimité

#### **7) Questions diverses**

*Suite aux mesures sanitaires prises pour faire face à l'épidémie de covid-19:*

Joël VAUDEY

✓ désignation d'un référent communal covid-19 parmi les élus

Il a vocation à

- être, en appui du maire, l'interlocuteur dédié des autorités sur la crise sanitaire
- disposer d'une bonne connaissance des différents aspects de la crise (sanitaires, réglementaires, prévention etc...) afin de permettre à la commune de répondre aux sollicitations des opérateurs et de la population
- centraliser les demandes émanant des services municipaux et faire remonter les difficultés rencontrées au sein de la commune
- veiller à la sensibilisation de la population aux enjeux de santé publique liés à la crise sanitaire, lui fournir un accompagnement dans la mise en œuvre des mesures et le traitement des situations individuelles.

Madame Patricia PISTIAUX, en charge des affaires sociales, est désignée référente covid-19

✓ cérémonie commémorative du 11 novembre

Une cérémonie est organisée à Verchaix avec dépôt d'une gerbe au monument aux morts dans un format très restreint (pas de public, ni porte-drapeaux, ni troupes) avec une jauge maximale de 10 personnes et dans le respect d'un protocole sanitaire strict.

Sylvie JOUAULT

✓ point sur l'organisation à l'école

Respect du nouveau protocole sanitaire avec notamment une limitation du brassage des élèves, une réorganisation des espaces à la cantine et la suppression des croisements des élèves dans les locaux et dans la cour.

Se pose le problème de la surveillance à la cantine si une agente communale est absente. Proposition d'un renfort d'un(e) élu(e) sur la 2<sup>ème</sup> heure de cantine.

Concernant la garderie périscolaire, si le protocole est trop difficile à appliquer, possibilité de limiter les effectifs avec priorité aux enfants dont les deux parents travaillent et aux fratries.

Patricia PISTIAUX

Colis offerts aux personnes de la commune âgées de plus de 70 ans après l'annulation du traditionnel repas des anciens: distribution le week-end du 28 et 29 novembre par les élus et les membres du CCAS dans le strict respect des gestes barrières.

*Autres questions diverses*

Jean-Paul ZOBEL

minigolf: recettes réalisées par l'Office du Tourisme du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre = 448 € soit un total de 15 833,50 € pour l'année 2020

La commission "équipements touristiques et sportifs" réfléchit à une amélioration des équipements du minigolf.

Mickaël GRENECHE

Réflexion également en cours sur le remplacement des jeux situés près des tennis devenus obsolètes.

Joël VAUDEY

Plantation en cours de 4000 plants de feuillus par les ouvriers forestiers de l'ONF sur la parcelle forestière située derrière la ZA de l'Epure largement impactée par la tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Sabine RIONDEL:

La pose des décorations de Noël est en cours.

Daniel MORIO:

- urbanisme:

Des recours gracieux ont été déposés contre une déclaration préalable accordée aux Hameaux du Giffre et contre un permis de construire délivré au Magnin. Ces deux autorisations vont être annulées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ensemble des dossiers d'urbanisme sera instruit par les services de la CCMG. Aujourd'hui, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme sont instruits par la commune.

La commission d'urbanisme continuera de se réunir pour donner son avis sur les dossiers déposés.

- étude pour l'établissement d'un programme d'entretien, de rénovation et de consolidation du réseau communal d'eaux pluviales avec le cabinet BURGEAP

Monsieur MORIO revient sur la délibération n°D2020\_0701 prise par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2020 qui valide la proposition technique du cabinet BURGEAP et sur le transfert de la compétence "eaux pluviales" au SI des Montagnes du Giffre. Il a donc contacté le service du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Bonneville qui lui a précisé qu'aucun recours ne sera exercé contre cette délibération au stade de l'étude.

La maîtrise d'ouvrage des travaux devra ensuite être assurée par le SI des Montagnes du Giffre ou par la commune si celle-ci choisit de récupérer la compétence.

Monsieur le Maire réitère ses propos du 1er octobre: la maîtrise d'ouvrage sera bien portée par le SIMG qui détient la compétence eaux pluviales.

Stéphane MULATIER

Route des Rottes:

Les travaux de reprise des enrobés et la canalisation des eaux pluviales ont été réalisés par l'entreprise COLAS

Enfouissement de la ligne HTA les travaux effectués par l'entreprise EUROTTEC se terminent. L'enlèvement de la ligne aérienne est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021

Joël VAUDEY

Le déneigement de la cour de l'école, des trottoirs le long de la RD 907 et de l'accès à la Mairie sera réalisé cet hiver par une entreprise privée avec le matériel communal.

Fin de la réunion à 21h35.